



Groupement d'Intérêt Public
DOSSIER MEDICAL PERSONNEL

Communiqué de presse

Le 1^{er} juin 2006

Lancement officiel des expérimentations du dossier médical personnel (DMP) sur le terrain

Pour que les expérimentations du DMP puissent démarrer sur le terrain, deux formalités réglementaires sont nécessaires :

- Le 18 mai, Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités, a agréé six hébergeurs de données de santé pour la durée des expérimentations après avis du comité d'agrément des hébergeurs.
- Le 30 mai, la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés (CNIL), réunie en séance plénière, a autorisé les traitements informatiques prévus pour ces expérimentations .

Les expérimentations vont pouvoir commencer dès aujourd'hui. Elles concernent 30 000 dossiers de patients réels. Ces dossiers seront ouverts sur la base du volontariat des patients et des professionnels de santé. 1 500 professionnels de santé libéraux, 68 établissements de soins publics et privés et 37 réseaux de soins sont impliqués.

Les expérimentations sont conduites par les consortiums suivants (par ordre alphabétique) :

- Cegedim - Thalès
- D3P (RSS - Microsoft - Medcost / Doctissimo)
- France Télécom – IBM - CAP GEMINI - SNR
- InVita – Accenture - La Poste – neuf cegetel - Intra Call Center- Jet Multimedia – Sun microsystems
- Santénergie (Siemens- Bull - EDS)
- Santeos (Atos- Unimédecine – HP – Strateos – Cerner)

Elles vont permettre d'éclairer les choix techniques définitifs et d'évaluer à la fois des éléments organisationnels, fonctionnels et techniques du DMP, notamment :

- Eléments organisationnels

- Comment le DMP va être utilisé par les professionnels de santé et par les patients (conditions d'acceptation et d'appropriation du DMP)?;
- Quel est l'impact du DMP sur les relations entre les professionnels de santé et sur les relations entre professionnels de santé et patients?;
- Comment accompagner les acteurs de santé, les professionnels et les patients dans l'utilisation du DMP? ;
- Quelle est l'organisation régionale la mieux adaptée pour piloter le déploiement du DMP dans la phase de généralisation?

Eléments fonctionnels

- Mode d'identification du patient;
- Moyens d'accès pour les professionnels de santé;
- Gestion des droits des professionnels de santé et des patients;
- Contenu et types de documents partagés par les professionnels de santé;
- Ergonomie.

Eléments techniques

- Sécurité et sûreté du fonctionnement du DMP;
- Confidentialité des données;
- Articulation du DMP avec les systèmes d'information existants ou en cours de mise en place dans le domaine de la santé.

Contact presse

Madame Dominique Hordé

tél. 01 40 56 66 48

Port: 06 88 71 63 94

Dominique.horde@sante.gouv.fr

www.d-m-p.org